



## Contribution externe La prostitution à Charleroi : le rôle et les missions d'Entre 2 Wallonie

*Martine Di MARINO,  
Coordinatrice  
Entre 2 Wallonie*

### 1. Rôles et missions de l'asbl

En équipe pluridisciplinaire, nous accompagnons les personnes prostituées afin de trouver des solutions durables au niveau juridique, social et médical.

Composition de l'équipe : 6,4 ETP (assistants sociaux, éducateurs, infirmière).

2 services et 3 antennes :

HAINAUT	BRABANT WALLON
1 Service Charleroi + 1 Antenne Extra Ring +1 Antenne La Louvière	1 Service Louvain-la-Neuve +1 Antenne Genappe

### Axes de travail

#### 1. Travail de terrain

*En rue (rue - squats - zones isolées - parkings,...)*

Le travail de rue est une démarche essentielle, d'une part, pour établir un contact avec les personnes qui ne fréquentent pas les permanences de l'ASBL et d'autre part pour maintenir le lien.

Il s'inscrit également dans un axe de prévention par la distribution gratuite de préservatifs, de kits d'hygiène et matériels de protection COVID.

Depuis 2017, c'est à bord du Médibus que nous sillonnons les aires d'autoroute d'Heppignies et de Fontaine-l'Évêque

ainsi qu'un parking de Charleroi. Nous avons ciblé ces zones parmi celles investies par le Médibus du fait de leur fréquentation pour la prostitution ou les échanges sexuels.

L'objectif du Médibus n'est pas d'y effectuer des suivis mais bien d'**amener les personnes rencontrées à solliciter les différents services sociaux et médicaux**. Nous n'y apportons donc qu'une première aide : distributions de préservatifs, lubrifiants, masques, etc., informations et orientations, dépistages, échanges de matériel de consommation ou encore soins infirmiers. Il arrive que la seule chose attendue par une personne soit de rompre son isolement social. C'est pourquoi nous disposons d'un espace d'accueil.

#### *En bars*

Nous tentons d'établir un contact et créer un lien dans les bars de l'axe Charleroi Baisy-Thy.

#### *En privé*

Notre « projet SMS » consiste à entrer en contact avec les personnes se prostituant via les sites de rencontres spécialisés.

Nous nous limitons au Brabant Wallon et aux arrondissements de Charleroi et La Louvière.

En collaboration avec certains de ces sites, nous avons pu diffuser gratuitement et largement notre message, envoyé directement par sms par les gestionnaires du site. Ce sms invite les personnes intéressées à nous contacter.

### 2. Accueil de jour

L'asbl Entre 2 Wallonie propose une permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13 h 30 à 16 h 00.

### 3. Médical

Une permanence médicale gratuite est organisée au siège de Charleroi en fonction de la demande. Une infirmière est présente toute la semaine et accompagne les personnes dans toutes démarches médicales (accompagnement aux rendez-vous médicaux, suivi médical, remise en ordre, etc.).

## 4. Accompagnements psychosociaux

Nous répondons à la demande et nous accompagnons physiquement les personnes dans des champs d'interventions très larges :

- Financier
- Logement
- Juridique
- Emploi
- Famille
- ....

Nous travaillons en partenariat avec les services psychomédico-sociaux de chaque région.

## 5. Prévention-sensibilisation

Il est dans nos fonctions de participer au changement des mentalités.

Il est certain qu'en parlant de nos pratiques, en informant le grand public, les jeunes, les (futurs) travailleurs sociaux, nous tentons de changer les représentations et d'adoucir le regard que le monde peut porter sur la prostitution et les personnes prostituées.

Ce travail d'information, nous le menons tant auprès de nos bénéficiaires (personnes prostituées, clients, entourage, etc.) qu'en réponse aux diverses sollicitations (presse, écoles, groupes, conférences, travailleurs sociaux, etc.).

## 2. Prostitution à Charleroi

La prostitution a toujours existé à Charleroi. Le triangle, quartier chaud de Charleroi ville basse, est constitué de trois rues : rue Desandrouin, rue du Moulin, rue de la Fenderie.

Jusqu'à la fin des années 90, la prostitution dans les bars étaient extrêmement répandue.

Aujourd'hui, la prostitution de rue est l'activité dominante.

Le Triangle était alors un quartier à forte mixité sociale avec une intense activité, de jour comme de nuit.

Avant mai 2002, la prostitution à Charleroi se partageait entre une prostitution de bar et une prostitution de rue.

Suite aux résultats des travaux de la « Commission sur la traite des êtres humains », demandés par le Centre pour l'Egalité des Chances, le Conseil Communal vote le 30 mai 2002 un règlement interdisant l'ouverture ou réouverture des établissements fermés pour cause de TEH sur le territoire de Charleroi.

S'en suivront une désertification et une dégradation du quartier.

La prostitution de rue va alors se développer davantage.

La mixité sociale, bien présente auparavant, disparaît.

Afin d'améliorer son image et de favoriser un redressement économique, la ville lance les projets « Phénix » et « Rive Gauche » en 2007-2008.

Le premier vise à redessiner tout un plan de la Ville Basse dont le réaménagement du triangle. Le second est dédié à la création d'un centre commercial dans le même quartier.

La prostitution dans le triangle devenait ainsi pour les autorités communales incompatible avec les projets de rénovation.

Le 20 septembre 2010, un engagement unilatéral signé par le Conseil Communal de la Ville de Charleroi avec la SA Engelstein (promoteur immobilier qui a acheté une partie du quartier de la Ville Basse) exige la suppression de la prostitution de rue sur le territoire de Charleroi Ville Basse.

Les associations de terrain, dont nous faisons partie, et les personnes prostituées se mobilisent. Les associations craignent le développement d'une prostitution clandestine et par ce fait perdre le lien avec les personnes qui en ont le plus besoin.

Dans un même temps, la prostitution de rue se propage dans d'autres quartiers de la Ville Basse (rue Léopold, quai de Brabant, quai de Flandres, ...).

Malgré les mobilisations du public concerné et des associations, un arrêté communal sera voté le 27 juin 2011, et interdira le racolage dans le quartier du Triangle ainsi que dans la rue Léopold et le long des quais.

Il proposera de déplacer l'activité des prostituées à la rue du Rivage, Quai de Flandres, derrière la cité des finances et le TEC.

Ce règlement impose un horaire très strict et permet ainsi des arrestations administratives.

Le constat ne se fait pas attendre, l'isolement de ce nouveau lieu de prostitution augmente l'insécurité pour les personnes prostituées.

Les femmes craignent ainsi d'être confrontées à des situations plus dangereuses encore que dans le quartier du Triangle au sein duquel une certaine vigilance collective était possible.

De plus, de nouveaux problèmes liés à l'organisation et au contrôle de l'activité prostitutionnelle verront le jour.

Un nouveau Règlement Communal est d'application depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Son article 3 stipule :

*La seule présence sur la voie publique des personnes se destinant activement à la prostitution (prostitution dite de rue) est interdite sur l'ensemble du territoire communal.*

Comme dans d'autres villes, une zone de tolérance face au racolage s'était installée. Le règlement qui n'est en effet qu'un simple rappel à la loi met fin à cette ancienne tolérance.

Conséquences de cet arrêté communal développées dans nos rapports d'activités :

- Dispersion géographique du phénomène
- Perte de contact avec un certain nombre de personnes prostituées
- Augmentation de la prostitution de nuit et de soirée
- Défaut des conditions d'hygiène et de sécurité
- Augmentation des prises de risques (santé, sécurité)

Par les réflexions longuement exposées en Commission Prostitution (mise en place après le vote de ce règlement communal), la question d'une zone de tolérance dans le centre ville est enfin étudiée par la Ville de Charleroi.

*Types de prostitution* : nous retrouvons une prostitution de rue, de bars et de privés. Occasionnelle ou régulière.

Statistiques générales 2020

Charleroi et Antenne Extra Ring		
<b>N</b>		<b>238</b>
Sexe	Femmes	67%
	Hommes	30%*
	Transgenre	3%
<b>Moyenne d'âge</b>		<b>35-49 ans</b>
Nationalités	Belge	50%
	UE	20%
	Hors UE	18%
	Inconnu	12%
Revenus	RIS	23%
	Revenus Professionnels	18%
	Sans revenu	9%

\*Ce pourcentage est à mettre en relation avec la présence sur un des parkings d'une majorité d'hommes pratiquant des rencontres sexuelles (tarifées ou non). Toutefois, notre travail d'accompagnement est principalement effectué pour les femmes.

### 3. Projet TEH

Cette demande a été introduite dans le cadre du projet PCS (*Plan de Cohésion Sociale*) de la Ville de Charleroi. Celui-ci n'a pas été retenu.

Ceci démontre donc le non intérêt de la Ville de Charleroi pour l'axe TEH.

Le service de police locale, section TEH, a ciblé ses actions au fil du temps sur la jeunesse au détriment de la TEH prostitution principalement.

Voici la description de notre projet intitulé : **APVV** (Accompagnement des Personnes Victimes de Violences).

Malgré les grandes transformations urbanistiques du centre ville de Charleroi et d'une réglementation interdisant le racolage (en 2014), la ville de Charleroi reste confrontée, entre autres, à l'exploitation sexuelle de femmes (belges ou ressortissantes étrangères) victimes des agissements de proxénètes.

Des institutions d'accueil (Sürya, Pag-Asa, Payoke) prennent ces femmes en charge lorsqu'elles sont reconnues comme victimes d'un point de vue judiciaire (décision du magistrat suivant certaines conditions, par exemple : fait d'avoir été recrutée, transportée, hébergée en vue d'exploitation de la prostitution...). Ces femmes ne se déclarent pas toujours comme victimes alors que l'enquête policière les a déterminées comme telles. Au vu des observations et des auditions, la police les considère comme des personnes subissant une exploitation.

La police de Charleroi et spécifiquement la section TEH, se trouve démunie face à ces femmes victimes livrées à elles-mêmes et qui continuent de se prostituer alors que leurs proxénètes sont incarcérés. Notre intervention vise spécifiquement à créer un réel lien avec ces personnes afin de pouvoir mettre en place un accompagnement psycho-médico-social et juridique.

C'est le chaînon manquant : la police est démunie face à ces victimes « remises » dans leur situation de départ (à savoir la rue, les bars, les privés).

Les victimes ne peuvent se diriger vers aucune aide sociale parce qu'elles ne connaissent pas le réseau social de Charleroi, et en ce qui concerne Entre 2 Wallonie (travail de terrain) cela permettrait une réelle approche effective et des contacts directs auprès de ce public si méfiant et difficile d'accès.

En pratique, nous visons des concertations avec le service TEH de la police sur l'action à mener ensemble afin que notre service soit accessible en temps voulu (ex : gsm 24h/24 pour la police). Ceci implique un contact immédiat avec la victime après audition par la police et en accord avec les deux parties (police et victime).

Le suivi consiste dans un premier temps à une écoute afin d'établir une première anamnèse et de mettre en plus en place une aide psychosociale-médicale (par l'intermédiaire de notre infirmière et notre médecin), un accompagnement administratif correspondant à ses besoins (retour au pays ou autres) et une assistance juridique si nécessaire.

De plus, nous pouvons avec le temps, lui faire prendre conscience de la nécessité de se faire reconnaître en tant que victime et bénéficiaire ainsi du système de protection déjà existants (3 institutions référentes).

## 4. Quel statut?

La recherche d'un statut pourrait permettre d'une part à certaines victimes de la traite des êtres humains, d'en sortir et d'autre part régulariser la situation des personnes revendiquant un statut en temps que travailleur.se du sexe.

N'oublions pas que cette reconnaissance de statut serait coulé dans une loi, mais rappelons-nous que la loi est abstraite et générale.

Deux problèmes majeurs pourraient alors subsister :

- Le premier est que, même protégées par un statut, les victimes n'échapperaient pas nécessairement à l'exploitation par un proxénète ou un réseau. Par exemple : la personne prostituée qui a un salaire et une protection sociale correcte, pourrait néanmoins être contrainte à des horaires, des cadences, des violences, des rétributions à leur exploiteur.
- Le statut donne-t-il toutes les garanties de la protection souhaitée ?
- Avec ou sans statut, une protection effective ne viendra que dans la mise en place d'un périmètre défini pour la prostitution, une zone de tolérance, avec un contrôle fait par une mixité sociale, des services sociaux, la police, etc.
- Le deuxième problème est que l'on perd de vue la diversité du monde de la prostitution.

Nous défendons plutôt l'idée d'une amélioration et du développement du statut d'indépendant en le rendant plus clair, plus accessible, mieux reconnu. Par ce biais, les personnes qui auraient l'envie ou le besoin d'une reconnaissance d'un statut dans leur activité de prostitution en auraient l'opportunité de manière légale.

Cette légalisation et cette reconnaissance en tant qu'activité économique indépendante permettrait également de participer au changement des mentalités et du regard posé sur les personnes prostituées. Les discours de victimisation pourraient tout autant disparaître (ce que confirme la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne de Luxembourg).

Nous émettons toutefois une réserve importante quant à la prostitution de rue, occasionnelle ou pratiquée par des personnes fragilisées (précarité, toxicomanie, santé mentale...). Ce public n'est en général pas demandeur de reconnaissance ou de statut particulier (salarié, indépendant,...). Il vit dans un « ici et maintenant » et de galères journalières pour parer à leur surendettement et/ou précarité.

Nos missions nous amènent à stabiliser leurs situations administratives et les insérer au mieux dans le système de protection sociale (RIS, chômage, mutuelle,...). Ces personnes ne sont malheureusement pas suffisamment structurées pour pouvoir bâtir un socle leur permettant d'assurer leurs besoins de base. Leur imposer un statut et de nombreuses réglementations inhérentes à ce statut risque de provoquer l'effet inverse c'est-à-dire les mettre en grandes difficultés administratives et de gestion. La spirale de l'endettement et autres difficultés serait inévitable. En revanche, pour certaines personnes, bénéficier du RIS leur permet de sortir la tête de l'eau. Une transition indispensable serait à construire pour toutes ces personnes qu'il ne faudrait pas oublier.

En voulant en sauver certain.e.s ne risque-t-on pas de couler tous et toutes les autres ?